



Chambre des communes  
CANADA

## Comité permanent des ressources naturelles

---

RNNR • NUMÉRO 040 • 1<sup>re</sup> SESSION • 39<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le lundi 26 mars 2007**

**Président**

M. Lee Richardson

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## Comité permanent des ressources naturelles

Le lundi 26 mars 2007

• (1540)

[Traduction]

**Le président (M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC)):** Mesdames et messieurs, je déclare ouverte cette 40<sup>e</sup> séance du Comité permanent des ressources naturelles. Certains membres ne sont pas encore arrivés, mais ils ne devraient pas tarder. L'un d'eux a été retenu à la Chambre.

Commençons par les points à l'ordre du jour. Je devrais d'abord rappeler, pour ceux qui ne l'auraient pas entendu, que nous venons tout juste de déposer le quatrième rapport du Comité permanent des ressources naturelles intitulé: *Les sables bitumineux: vers un développement durable*. Je crois bien qu'un exemplaire peut être distribué à tous les membres, n'est-ce pas? Merveilleux, c'est à mettre sur votre table de chevet!

Passons maintenant à l'ordre du jour. Le premier point concerne la question de privilège abordée à la dernière séance. Dans l'intérêt des membres, je laisse au greffier le soin d'expliquer la procédure.

**Le greffier du comité (M. Chad Mariage):** Je vous remercie, monsieur le président.

Ce qui pose problème aujourd'hui, c'est que le document devant vous, le cinquième rapport sur la question de privilège, est confidentiel. Voilà pourquoi il a été distribué aux membres uniquement.

**Le président:** Oui, nous ne voulons pas de fuites.

**Le greffier:** Cependant, la discussion sera publique. La diffusion du document comme tel est donc limitée à certaines personnes, mais le débat est d'intérêt public. C'est la seule mise en garde que je devais vous faire.

**Le président:** D'accord. Et tout ce que nous avons à faire, c'est adopter le rapport, n'est-ce pas?

**Le greffier:** Oui.

**Le président:** Puis-je avoir une motion à cet effet?

**Le greffier:** Oui. La motion est simplement...

**Le président:** La procédure, semble-t-il, est la même que pour notre rapport précédent, c'est-à-dire que nous avons besoin d'une motion pour adopter cette ébauche de rapport. Elle viserait à ce que le projet de rapport modifié sur la question de privilège soit adopté

en tant que cinquième rapport du Comité permanent des ressources naturelles. Qui propose cette motion?

**M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):** Moi.

**Le président:** M. Tonks, appuyé par M. Trost, propose que le projet de rapport modifié sur la question de privilège soit adopté en tant que cinquième rapport du Comité permanent des ressources naturelles.

(La motion est adoptée.)

**Le président:** La prochaine motion concerne les corrections de forme: que le président et le greffier soient autorisés à apporter les modifications de pure forme nécessaires, sans pour autant changer la nature du rapport.

Je ne crois pas que ce soit utile dans ce cas-ci, parce qu'il n'y aura pas de modifications, mais nous adopterons la motion pour des raisons administratives.

Est-ce quelqu'un propose la motion?

[Français]

**Mme Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry, BQ):** Oui.

[Traduction]

**Le président:** Mme DeBellefeuille, appuyée par Mme Bell, propose cette motion.

(La motion est adoptée.)

**Le président:** Enfin, la dernière motion vise le dépôt du rapport à la Chambre: que le président présente le rapport à la Chambre.

**M. Alan Tonks:** J'en fais la proposition.

**Le président:** M. Tonks, appuyé par Mme Bell, propose que le président présente le rapport à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

**Le président:** Continuons.

Nous y reviendrons peut-être plus tard, mais nous devons maintenant passer aux travaux du comité pour discuter de la planification des travaux futurs. Évidemment, cela se fait à huis clos, alors allons-y.

[La séance se poursuit à huis clos.]





**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :  
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:  
<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**